

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 32

Artikel: Un coup d'oeil au Tir fédéral le jour officiel : [I]
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Un coup d'œil au Tir fédéral le jour officiel.

Nous avons fait comme tant d'autres, nous sommes allé visiter le Tir fédéral de Genève. Il en valait certes bien la peine, mais nous aurions pu choisir un jour plus favorable que le jour officiel.

L'idée généralement admise, c'est que le jeudi, dit *jour officiel*, est le plus beau, le plus attrayant, celui où la fête brille de tout son éclat, celui du grand concours de peuple, des hommes politiques marquants, des grands mouvements oratoires !...

Ce qui pourrait, neuf fois sur dix, se traduire par : Cohue, bousculades, soleil brûlant, poussière partout, soit inextinguible, diner laborieux, mal de tête, et la suite.

Pour de nombreux Lausannois, les déboires du jeudi commencèrent à Ouchy, dès 6 heures du matin...

Le beau vapeur le *Mont-Blanc* parti de Ville-neuve, est en vue à une portée de fusil. Il avance lentement ; ses ponts paraissent déjà bondés. Ses passagers se portant tous à tribord pour voir ce qui se passe à Ouchy, forment une masse noire, compacte, qui fait croire que toute la place est occupée. Rien de stupide et d'agaçant comme l'attitude de ces gens déjà casés, qui regardent d'un air égoïste et la bouche grande ouverte, les malheureux qui attendent, pressés comme des anchois, sur l'embarcadère, où la poussée est formidable. Les coudes s'écartent violemment, les omoplates font entendre des craquements, on s'écrase les orteils, les pans d'habits sont pris comme dans un étau, les tournures sont impitoyablement aplaties, les femmes et les enfants crient, pleurent, et, brochant sur le tout, le sifflet du bateau s'en donne à déchirer le tympan !...

Personne ne descend à Ouchy ; tout le monde veut monter. Le flot roule, s'entasse et fait plier la passerelle... Des centaines de personnes qui ont atteint le bateau prennent place sur les ponts, dans les salons, partout. Et l'on monte, monte toujours, au point d'effrayer les plus calmes.

— Jamais nous ne pourrions marcher, dis-je à un homme de l'équipage... C'est imprudent, vous prenez trop de monde !...

Il tourna vers moi sa large face rougeaude, hâlée, ouvrit de grands yeux ronds, et me dit : « A' pas peur ! on en prendrait bien d'autres... Allons, allons ! embarquement !... A' pas peur ! »

En effet, quelques minutes plus tard, le *Mont-*

Blanc emportait vers Genève 1600 passagers, au moins. On comprend qu'on ne pouvait s'y mouvoir, ni s'asseoir, tous les sièges ayant été pris d'assaut. Dans certains endroits, on restait là, debout, se regardant bêtement les uns les autres, heureux quand on pouvait faire deux ou trois pas à droite ou à gauche. Plusieurs, lassés de cette attitude fatigante, allaient s'accouder sur la balustrade placée autour des bielles de la machine à vapeur, dont ils contemplaient la marche uniforme, immobiles, absorbés comme le pêcheur assis au bord de l'eau, qui attend que le poisson morde.

De temps en temps, une scène assez comique, éclatant autour du guichet où l'on délivrait les billets, venait rompre la monotonie du trajet. A l'intérieur du bureau, un employé lançait sur la tablette du guichet les billets demandés. Et tandis que le passager ouvrait son portemonnaie, ses billets étaient prestement enlevés par un autre employé placé à l'extérieur et chargé de les poinçonner.

— Pardon, s'écriait le voyageur courroucé et pressé par la foule, ces billets sont à moi.

— Oui, monsieur, un moment de patience.

— Voulez-vous me donner ces billets !

— Mais vous ne voyez donc pas que je dois les poinçonner !...

— Est-ce que je le savais, moi, dites-vous ? Fallait dire que vous étiez employé du bateau, pardine !...

Un quart d'heure après, même colloque :

— Laissez-vous ces billets, vous, ou sinon !...

— Ne voyez-vous pas qui je suis ? ne voyez-vous pas mon costume ?...

— Quel costume ?... Ah ! cette casquette ?... C'est vrai ; mais fallait le dire ; on n'est pas sorcier.

Un long coup de sifflet annonce enfin Genève, qui apparaît tout enguirlandée de rouge et de jaune. Bien plus haut que les tours de St-Pierre, à des centaines de pieds au-dessus des maisons, flotte dans les airs un ballon sur lequel on peut lire ces mots : *Chocolat Klaus*.

Décidément la réclame du chocolat recherche les régions élevées : Suchard au Rhigi, Klaus dans les nuages.

Du pont du Mont-Blanc, des grands quais, de l'île Rousseau, des milliers de curieux assistent à notre interminable débarquement. Le coup d'œil est vraiment grandiose. Les maisons disparaissent sous les couleurs de Genève ; un arc de triomphe imposant

élève son front monumental à l'extrémité du pont ; les tramways et les voitures circulent et s'entrecroisent sans interruption ; des flots de visiteurs arrivent de tous côtés ; le feu roulant du stand gronde au loin, mêlant sa voix sourde aux musiques des députations qui se dirigent vers Plainpailais. Jamais Genève n'a vécu d'une telle vie, jamais elle n'a tressailli d'une telle joie.

En traversant la ville pour se rendre à la place de fête, une chose frappe généralement, c'est la profusion avec laquelle on a usé des couleurs genevoises dans la décoration des rues ; on y cherche presque vainement celles des autres cantons. C'est au point que rentrant chez soi, le soir, et plusieurs heures après avoir quitté Genève, on voit encore jaune et rouge, rouge et jaune, tant la rétine en a été longtemps et vivement impressionnée.

Voici la place de fête. L'arc de triomphe qui en décore l'entrée est d'un grand effet ; mais on ne l'a pas plutôt franchi qu'on regrette de voir le pavillon de réception, celui des prix et le jet d'eau disposés sur la même ligne, au centre de la place, détruire le beau coup d'œil d'ensemble qu'on aurait pu obtenir, et masquer désagréablement la grande cantine du fond, et surtout son splendide portique.

Un Genevois, à qui nous en fîmes l'observation, nous répondit d'un ton grave : « C'est dans l'axe, monsieur ! »

— C'est vrai, répondis-je avec déférence, mais... beaucoup trop dans l'axe !

Un cortège de tireurs arrive au pavillon de réception. Les discours commencent ; mais comme il fait une température à cuire des œufs au soleil, nous ne nous sentons pas le courage de griller sur place pour écouter des orateurs qui sont à l'ombre.

Nous nous plaisons à nous persuader que tout ce qui se dit là est fort touchant, — et, en tous cas, plein de chaleur, — qu'on s'y serre la main avec effusion, qu'on s'y embrasse, que la mère patrie, la confraternité helvétique, le dévouement à la cause commune, l'oubli des rivalités politiques, les bienfaits de la centralisation, l'abnégation des magistrats, l'héroïsme et les vertus de nos ancêtres, les grands souvenirs de notre histoire, notre indépendance et notre neutralité, y sont traités au mieux.

Un vermouth à la glace sous les ombrages des Bastions acheva de nous convaincre.

À propos de ces joutes oratoires, un de nos collaborateurs nous communique quelques charmants exemples de métaphores cueillis, à notre intention, pendant les discours de réception des nombreuses bannières qui sont venues couronner le pavillon des prix.

« Nous sommes heureux, s'est écrié un orateur, de voir pour la seconde fois votre bannière, *serrer la main à l'Aigle de Genève* ! »

L'orateur, continuant, donne essor à ce trait de fougueuse éloquence :

« Et, si jamais un ciel nuageux venait à toucher un *cheveu de votre sol*, nous serions là pour vous défendre ! »

Et plus loin :

« Oui, messieurs, notre tir fédéral est pour nous un *long baiser* ! »

Mais l'heure de midi approche ; dirigeons-nous vers la cantine et prions nos lecteurs de nous accorder jusqu'à samedi pour leur parler du grand banquet officiel et autres « choses vues » pendant cette journée.

L. M.

Le limon lacustre.

Le *Rameau de sapin* publie un intéressant travail sur le limon lacustre, cause principale de la catastrophe de Zoug. Nous lui empruntons ces quelques détails :

Quiconque a l'habitude de se baigner dans l'un de nos lacs, sait fort bien distinguer le sable ou gravier, sur lequel il est si agréable de se sécher au soleil, de la vase bourbeuse remplie ou couverte d'herbes aquatiques dans laquelle il est sinon dangereux, du moins désagréable de s'engager.

Cette vase ou ce limon s'accroît chaque jour d'une manière incessante par l'action de l'eau agissant sur les matériaux de la grève. Cette action s'exerce de temps immémorial au sein des nappes lacustres de tous les pays du monde. En Suisse, toutes nos vallées à fond plat ont au-dessous de leurs alluvions, ou de leurs marais tourbeux, une couche plus ou moins épaisse de cette vase formée d'éléments calcaires à laquelle nous appliquons le nom de limon lacustre. Le Seeland, les marais de l'Orbe, de la Broye, de l'Aar, de la Reuss, ont leur dépôt souterrain invisible de limon lacustre, témoin ou preuve incontestable de l'extension ancienne de lacs actuels ou de l'existence de lacs maintenant disparus.

Or le caractère distinctif, fondamental du limon lacustre, comme de la vase, est de retenir une grande quantité d'eau, de façon à se présenter sous un état plastique, malléable, susceptible de se déplacer sous l'influence d'une pression ou compression quelconque. Des pilotis enfouis dans ce milieu fluide ne présentent une résistance sérieuse qu'à la condition de toucher un fond plus solide et surtout d'être à l'abri de l'action des vagues, du remous et de l'agitation de l'eau.

À Zoug, les travaux destinés à l'établissement du quai ont détruit l'équilibre naturel des matériaux. Le poids du terrain superficiel et des constructions sus-assises, en s'exerçant sur le limon lacustre souterrain, a refoulé celui-ci vers l'intérieur du lac ; il est allé recouvrir la couche de vase lacustre en voie de formation, tandis que les piquets ou pilotis revenant vers la surface, ont reparu à 100 ou 150 mètres de la rive.

ABATAGE DU BÉTAIL.

La Société suisse pour la protection des animaux s'est adressée dernièrement au Conseil fédéral pour lui demander d'interdire l'abatage des animaux suivant le rite juif. Le Conseil fédéral s'est déclaré incompétent et a refusé de donner suite à cette proposition, estimant que cette question se rattachait au principe de la liberté des cultes, garantie par la constitution fédérale.

Voici ce que dit Larousse, dans le supplément de son grand dictionnaire, actuellement en publication, sur le mode d'abatage pratiqué chez les juifs :